

Saint-Jean (N.-B.), ont offert \$6,500 pour les deux—\$3,000 pour le CC-1 et \$3,500 pour le CC-2. Puis, John Simon, d'Halifax, a offert \$6,000 pour le CC-1 et autant pour le CC-2.

M. RINFRET: Combien avait-on payé ces sous-marins?

L'hon. M. BALLANTYNE: \$1,100,000. Nous avons déboursé près de \$1,200,000 pour le *Niobé*.

M. FRIPP: Lorsque le ministre s'est aperçu que cette compagnie du Nouveau-Brunswick ne pouvait payer que \$20,000 sur le prix d'achat, qui était de \$135,000, a-t-il pris des garanties pour la balance? N'eut-il pas été préférable d'accepter les \$100,000 que la maison d'Ottawa offrait de payer comptant, au lieu de ne recevoir que \$20,000 comptant d'une autre maison et d'être ensuite obligé de chercher à percevoir la balance par l'entremise du ministère de la Justice?

L'hon. M. BALLANTYNE: L'honorable député aurait parfaitement raison de le prétendre si j'avais su à ce moment que la New Brunswick Rolling Mills n'était pas en état de payer le prix d'achat du *Niobé*. Je n'ai pas lieu de croire maintenant qu'elle n'est pas en état de payer. Nous nous sommes soigneusement enquis de la réputation financière de la New Brunswick Rolling Mills et nous avons appris qu'elle était bonne. Nous avons reçu deux offres, l'une de \$88,000 et l'autre de \$112,000, et, autant que je puis dire, les deux maisons étaient solvables. Je suis donc persuadé que les membres du comité m'auraient adressé de graves reproches si, dans les circonstances, j'avais accepté la soumission de \$88,000. La seule raison pour laquelle cette maison n'a pas pris livraison du *Niobé*—et ce n'est pas une raison financière, à ce que je comprends—c'est que le prix de l'acier et de tout ce dont se compose un vaisseau comme le *Niobé* est beaucoup tombé et que cette maison voudrait maintenant renoncer à son achat. Toutefois, l'Etat possède encore le *Niobé*. J'ignore quelle autre garantie nous aurions pu prendre. C'est maintenant au Gouvernement de faire en sorte que cette maison observe son marché et paie le prix des sous-marins et du *Niobé*.

M. SINCLAIR (Guysborough): Le ministre a-t-il exigé que le dépôt d'une somme d'argent accompagnât la soumission?

L'hon. M. BALLANTYNE: Oui, \$20,000.

M. FRIPP: L'Etat confisquera-t-il les \$20,000, si l'acquéreur ne se conforme pas

[L'hon. M. Ballantyne.]

au marché? Dans l'affirmative, après quel délai l'argent sera-t-il confisqué?

L'hon. M. BALLANTYNE: Je ne vois aucune raison de faire grâce à cette maison. Elle savait ce qu'elle faisait en soumissionnant pour le *Niobé* et les sous-marins. Nous avons \$20,000 qui lui appartiennent et nous avons le *Niobé*. Cette maison est solvable et le Gouvernement a l'intention de lui faire payer le prix convenu de \$135,000 pour le *Niobé* et les sous-marins.

L'hon. M. FIELDING: Y a-t-il eu marché par écrit?

L'hon. M. BALLANTYNE: Oui.

L'hon. M. FIELDING: Nous devrions l'avoir ici.

M. BUREAU: D'après ce que je comprends, le ministre n'a pas tenu compte des premières offres parce qu'il les jugeait insuffisantes. Au troisième appel, une maison de Saint-Jean a offert \$112,000 comptant et la St. John's Rolling Mills, \$135,000 comptant, y compris le paiement des sous-marins. Aux termes de la loi, lorsqu'il y a mise en adjudication, l'offre la plus haute doit être acceptée, sous réserve de l'accomplissement des conditions de la soumission. De quel droit le ministre change-t-il les conditions de la soumission en permettant à cette maison-là d'effectuer par versements le paiement du prix d'achat. En outre, comment devait-on faire ces versements et quel devait être le taux de l'intérêt?

L'hon. M. BALLANTYNE: Il est vrai que cette maison d'Ottawa a offert \$88,000 comptant; elle ne voulait pas des sous-marins. L'autre offre était de \$135,000, mais le soumissionnaire ne pouvait pas tout payer comptant. J'ai cru de mon devoir d'accepter l'offre la plus avantageuse; il fut donc convenu que cette maison paierait \$20,000 comptant et le reste par versements mensuels de \$10,000.

M. BUREAU: Quelle est la date du marché?

L'hon. M. BALLANTYNE: Je regrette de n'avoir pas le marché sous les yeux; il a dû être conclu en novembre ou décembre de l'année dernière.

M. BUREAU: A-t-on livré les sous-marins à ces gens-là.

L'hon. M. BALLANTYNE: Oui, mais le *Niobé* est encore à Halifax.